

# THEME : Economie des Finances Publiques

PRESENTER PAR : M. Soumaila ABDOULAYE

Introduction :	2
<b>I- Les principes qui régissent l'élaboration du budget et l'exécution de la loi des finance</b>	<b>2</b>
A- Les principes régissant l'élaboration du budget	2
B- L'exécution de la loi de finance ;	3
<b>II- La description de l'économie :</b>	<b>4</b>
<b>Graphique1 : Description de l'économie</b>	<b>6</b>
A- TOFE :	7
Tableau1 : structure du TOFE	7
<b>Tableau2 : Financement intérieur vs financement extérieur</b>	<b>8</b>
B- Soutenabilité de la dette publique	8
Graphique2 : Dynamique d'endettement	9
<b>Conclusion</b>	<b>10</b>

## Introduction :

Au sens large les finances publiques regroupent tous les moyens financiers dont disposent les administrations publiques celles-ci peuvent être locales ; nationales ou de sécurité sociale. Ces moyens financiers sont retracés par le budget.

Le budget de l'Etat est un acte par lequel est prévu et autorisé toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, il est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'Etat.

Aujourd'hui les fonctions de l'Etat se sont diversifiées l'Etat se fait également industriel ; banquier ; prestataires de services de différentes sortes on est ainsi passé de la conception de l'Etat gendarme a la conception de l'Etat providence.

L'un des premiers paradoxes à lever consiste à essayer de comprendre comment tant de détournements de deniers publics sont-ils possibles ? Pourquoi l'accumulation de la dette publique des pays du tiers-monde ?

Pour tenter de répondre à ces deux problématiques, il convient dans un premier temps d'appréhender les différents principes budgétaires et l'exécution de la loi de finance et dans un second la description de l'économie d'un pays ouvert comme le Sénégal pour terminer enfin par la dynamique de la dette publique.

### **I- Les principes qui régissent l'élaboration du budget et l'exécution de la loi des finance**

La loi de finance se limite aux seules recettes et dépenses de l'Etat tout sachant bien que le budget est annuel et équilibré. En dehors de ces éléments fondamentaux qui définissent le budget on lui ajoute 5 principes

#### **A- Les principes régissant l'élaboration du budget**

##### **1- Le principe de l'annualité :**

Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges pour l'Etat. Ce principe est atténué par les reports de crédits quand l'Etat se trouve avec des taches qui s'étendent sur dix années.

##### **2- Principe de l'unité :**

Les recettes et les dépenses de l'Etat doivent être présentées dans un document unique. Comme atténuation de ce principe on peut citer les budgets annexes accordés aux services de l'Etat à caractère commercial ou industriel doté d'une autonomie de gestion, l'exception qui concerne les comptes spéciaux du trésor et enfin la loi de finance rectificative

### **3- Le principe de l'universalité :**

Le montant intégral des ressources couvre les charges sans qu'il n'y ait de contraction entre les recettes et les dépenses. Il est éclaté en deux sous-principes : la règle du produit brut qui interdit qu'on effectue des compensations entre les recettes et les dépenses et la règle de non affectation qui interdit le paiement d'une dépense par les recettes bien déterminées.

Ce principe est atténué par les budgets annexes et les comptes spéciaux du trésor.

### **4- Le principe de spécialité**

Il suggère que les crédits ouverts au budget de l'Etat sont spécialisés en fonction de leur nature et de leur destination. Il est atténué par des crédits globaux, les transferts de crédits et les virements de crédits.

### **5- Le principe de l'équilibre budgétaire :**

Le total des dépenses publiques est égal au total des ressources.

#### **B- L'exécution de la loi de finance ;**

##### **1- Les personnes chargées de l'exécution du budget :**

- Les administrateurs de crédit : les ministres sont des administrateurs, ils jugent de l'opportunité d'effectuer une dépense en vue d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés
- Les ordonnateurs : Le ministre des finances est l'ordonnateur principal et unique du budget de l'Etat
- Les comptables publics chargés du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses.

##### **2- L'exécution de la loi des finances**

Cette partie est constituée de deux régimes : les opérations de recettes fiscales et celles de dépenses publiques.

En matière de recettes publiques on peut distinguer :

La perception des impôts directs (émis par la direction des impôts et qui détermine la date de recouvrement), la perception des autres impôts (ici, l'administrateur établit l'impôt, l'assoit, le liquide et assure en même temps la perception et enfin la perception des recettes non fiscales.

- L'engagement qui est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation dont résultera une charge
- La liquidation est l'opération consistant à arrêter les droits d'un créancier
- L'ordonnancement est l'acte par lequel l'ordre est donné comptable de payer la dette
- Le paiement est l'acte par lequel l'Etat se libère de sa dette.

L'exécution de la loi de finance incombe à plusieurs acteurs. Tant de détournements de deniers publics peuvent s'expliquer par :

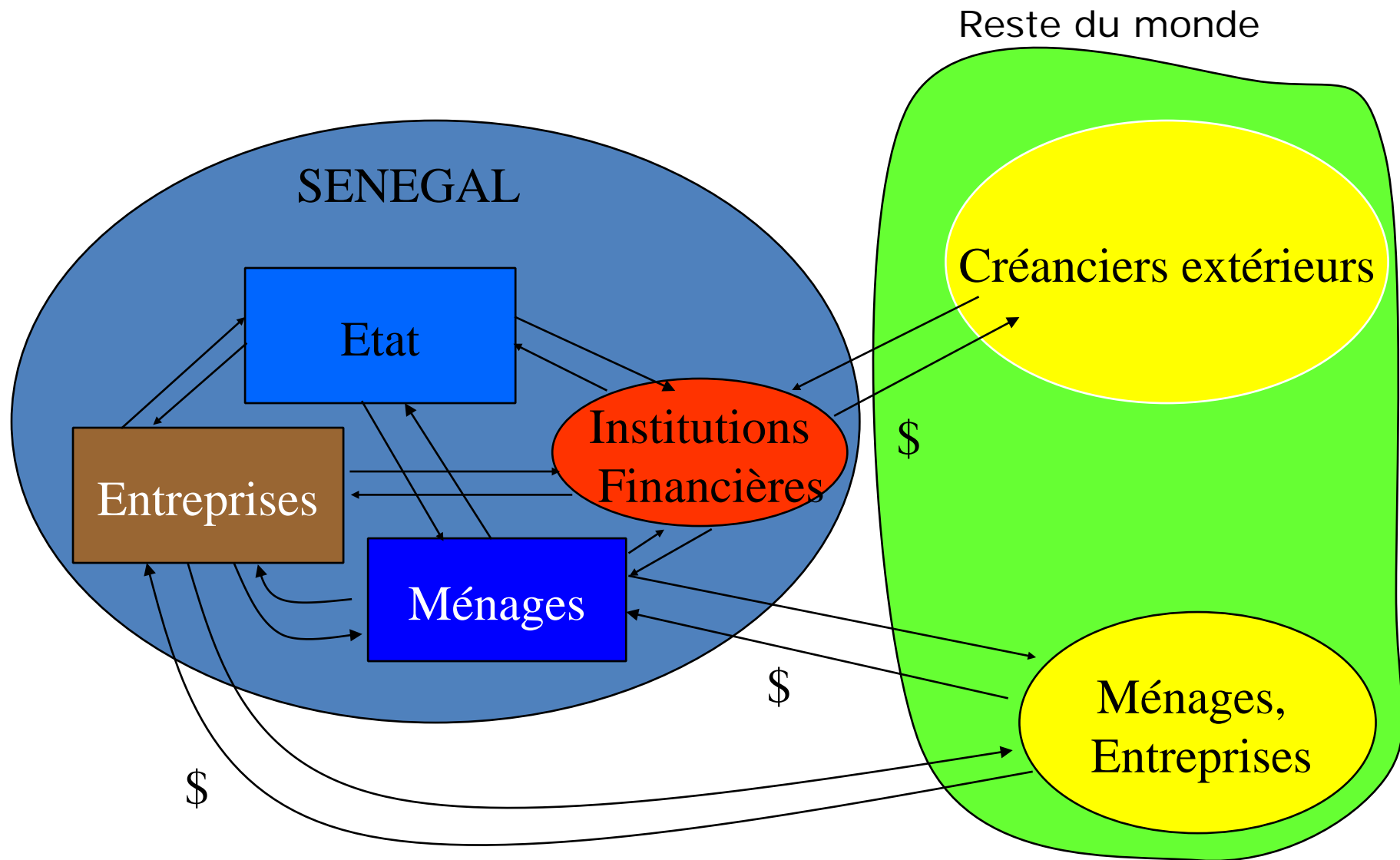
- ✓ L'inexactitude des prévisions des recettes de l'Etat.
- ✓ Le cadrage budgétaire non commode.
- ✓ L'équilibre ressource-emploi souvent réalisé en fonction des aides au développement.
- ✓ Le pouvoir un peu plus accru des administrateurs de crédit et des ordonnateurs.

## II- La description de l'économie :

Pour décrire une économie on a besoins de quatre documents principaux

- Le Tableau des opérations financière de l'Etat appelé TOFE
- La balance des paiements
- L'équilibre ressource-emploi en biens et services.
- La situation monétaire.

Ici dans un premier temps nous nous intéresserons aux flux financiers et dans un second au TOFE pour évoquer enfin le problème de soutenabilité de la dette.



Graphique1 : Description de l'économie

A- TOFE :

- Le TOFE comprend toutes les ressources et les emplois de l'Etat en termes financiers (budget agrégé) pendant une période donnée (flux)

Équilibre ressources/emplois par construction mais en particulier difficile ce qui justifie d'ailleurs la non maîtrise de nos budgets.

Présentation du TOFE

Tableau1 : structure du TOFE

Recettes et dons	Dépenses et prêts nets
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recettes courantes</li> <li>- Impôts sur le commerce extérieur</li> <li>- Taxes indirectes (TVA)</li> <li>- Impôts indirectes (impôt sur les salaires, impôts sur le revenu etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Courantes</li> <li>- Personnel (les salaires)</li> <li>- Matériel (biens et services)</li> <li>- Transferts (bourses et subventions)</li> <li>- Intérêt de la dette publique (interne et externe)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recettes non fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investissement (équipement développement)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dons ou financement</li> <li>- Courants (aides budgétaires)</li> <li>- En capital (projets)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prêts nets :Prêts de l'Etat a des entités effectuées pour des raisons de gestions publiques</li> </ul>

De ce TOFE doit forcément résulter un solde qui soit un déficit ou un excédent. Mais les budgets de la plupart des pays Africains sont en déficits. Ce déficit doit être financé de deux manières :

- Financement interne
- Financement externe



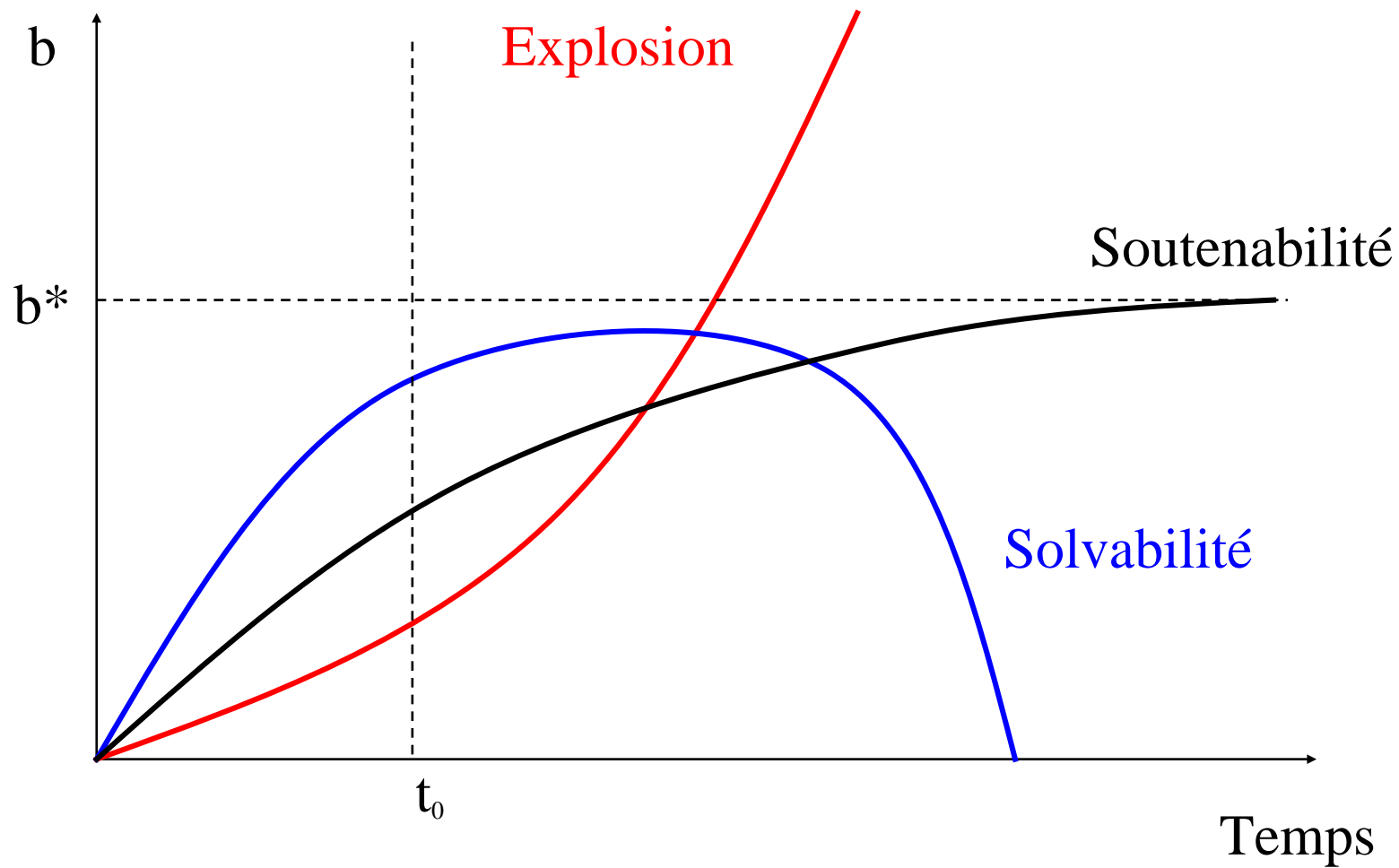
Financement intérieur	Financement extérieur
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Variation du compte courant auprès de la banque centrale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau emprunt ou tirage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bons de trésor, obligations (émissions-rachats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emission d'obligations sur le marché financier international</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emprunts auprès de la FMI(savoir que le FMI prête aux banques qui rétrocède à l'Etat en monnaie locale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>

Tableau2 : Financement intérieur vs financement extérieur

#### B- Soutenabilité de la dette publique

Le solde budgétaire est la différence entre les dépenses publiques et les recettes fiscales, laquelle différence équivaut au financement net. Dans le cas où le financement net est inférieur à zéro, l'Etat se désendette et dans le cas contraire il s'endette.

L'évolution de la dette dépend du déficit budgétaire, du service de la dette et du taux de financement des dépenses publiques. Cette évolution dans le temps peut s'illustrer par le graphique suivant :



Graphique2 : Dynamique d'endettement

Comme solutions pour maîtriser la dette publique, je préconise d'inciter sur les politiques de croissance soit s'endetter à des taux raisonnables ou augmenter les recettes fiscales.

### Conclusion

La gestion des ressources publiques incombe à plusieurs acteurs. En effet, l'État sous-développé se définit avant tout comme un État de besoins ou de manques. C'est un État qui a besoin d'enseignants, d'hôpitaux ; qui a besoin de routes, de moyens de communications ferroviaires, portuaires et aéroportuaires ; qui a besoin de policiers, de gendarmes, d'une administration efficace dotée des moyens adéquats ; qui a besoin de... On n'en finirait pas la liste. C'est donc un État qui doit, par essence, dépenser, car « administrer, c'est dépenser. Pourquoi alors gaspiller les ressources publiques dans de telles circonstances ?

Pour stabiliser la dette publique on peut envisager l'augmentation des recettes fiscales. Peut-on augmenter les recettes fiscales de façon indéfinie ?